

Projet d'installation agrivoltaïque de Marcillé-Robert



LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE

Depuis 4 générations, la famille Boisnard exploite des terrains situés au Nord de Marcillé-Robert. Leur exploitation rassemble 120 brebis laitières. Ils commercialisent leur lait issu de l'agriculture biologique via la laiterie Olga (anciennement Triballat).

Souhaitant pérenniser leur exploitation dans l'optique de transmission de leur activité tout en améliorant le bien-être animal, M. et M^{me} Boisnard ont fait appel à Photosol. L'installation agrivoltaïque maintiendra la production agricole tout en contribuant aux objectifs de développement des énergies renouvelables.

« Nous sommes à l'origine du projet. La vision et l'expérience de Photosol correspondaient à nos valeurs. Le prochain agriculteur après notre retraite pourra profiter des revenus durables liés à l'entretien du site. »

M. & M^{me} Boisnard, exploitants

LE PROJET ÉNERGÉTIQUE

L'installation produira une énergie verte, locale et compétitive.

10 GWh de production annuelle, soit l'équivalent de la consommation de 4 650 personnes hors chauffage. Soit près de 1/5^e de Roche aux Fées Communauté

Environ 5 000 tonnes de CO₂ évitées par an.

8,6 MWh de puissance installée

9,5 ha de surface sécurisée par une clôture dont ≈ 3,7 ha de surface de panneaux

UN PROJET RÉFLÉCHI POUR S'ADAPTER AU TERRITOIRE

Plusieurs mesures seront mises en place pour intégrer au mieux le projet dans le paysage, son environnement et son activité :



Une attention particulière portée aux points de vue depuis les routes avec des panneaux abaissés à 3 m.



La plantation d'environ 500 m de haies et le renforcement des haies existantes sur 150 m afin de limiter les visibilitées directes sur l'installation photovoltaïque.



Un projet qui maintient une activité agricole historique et familiale avec un point bas des panneaux situé à 1,2 m et espacés de 4 m pour favoriser le déplacement du cheptel et respecter la biodiversité.



Le respect des préconisations SDIS (pistes périphériques de 5 m, mise en place d'une citerne incendie).



Les postes de transformation sont situés à plus de 160 m des premières habitations, les rangées de panneaux jouant le rôle d'écran acoustique pour limiter toute émergence sonore.

« Nous avons évité toutes les zones avec des enjeux de biodiversité, soit 3,7 ha de zones humides, sans modifier l'activité agricole ; nous allons aussi planter près de 500 m de haies pour réduire les co-visibilités. »

Mme Camille Vanier, Cheffe de projet

LES RETOMBÉES POUR LE TERRITOIRE

RETOMBÉES FISCALES

Taxes locales annuelles (IFER, CET et TF)

Pour la commune de Marcillé-Robert	≈ 6 100 €
Pour la communauté de communes de Roche aux Fées Communauté	≈ 13 500 €
Pour le département de l'Ille-et-Vilaine	≈ 6 900 €

EMPLOIS

Environ 30 emplois* durant la phase de chantier, à l'échelle régionale, avec la mobilisation d'entreprises locales pour la plantation et l'entretien des haies, pour les clôtures, la préparation du terrain, etc.

POUR LES HABITANTS DE MARCILLÉ-ROBERT

La mise en place d'un financement participatif offrant la possibilité d'investir et d'épargner.

* TETE - territoires-emplois.org

LES GRANDES ÉTAPES



Décembre 2022 - Août 2024

Développement du projet agrivoltaïque



Février 2023 - Août 2024

Rencontre avec les élus et acteurs locaux



T4 2024

Lancement de l'instruction et de la concertation du public sur le projet



T2 2026

Enquête publique



T3 2026

Décision du préfet sur le permis de construire



T3 2028

Début de la construction



T3 2029

Mise en service de l'installation agrivoltaïque

Si le permis de construire est accordé



UNE QUESTION, UN AVIS ? CONTACTEZ-NOUS !

concertation-projets@photosol.fr

Pour en savoir plus : www.photosol.fr